

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Le 7 juillet 2026 à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME MEYER, MME BOURSEAU, MME DUPRAT, MME MOIZEAU, MME BAUMIÉ, MME BERNADET, MME HARHAD, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : MME QUILLET qui a donné procuration M. GUIRAUD
MME LECART qui a donné procuration MME MEYER,
M HIRTZ qui a donné procuration M. LE BREDONCHEL
MME ROHEL qui a donné procuration M. ROBERT

ABSENT : M BIDOUZE.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 29 juin 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 13 juillet 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°029-26 – OBJET : Autorisation de solliciter des subventions et de répondre aux appels à projets –
Accord Préalable Exercice 2026

Exposé des motifs

Le Centre Communal d'Action Sociale organise de nombreuses actions d'animation, de prévention et de maintien du lien social à destination des seniors. Ces actions sont mises en œuvre par les animatrices du CCAS, dans le cadre de partenariats avec différents organismes (notamment l'ASEPT), ou encore avec le concours de prestataires extérieurs.

Afin de poursuivre ces actions essentielles au maintien de l'autonomie des personnes âgées, le CCAS est amené à solliciter des financements auprès de différents partenaires, notamment de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Par ailleurs, de nombreux appels à projets sont publiés chaque année par différents organismes publics ou privés. Certains s'inscrivent pleinement dans les missions du CCAS et constituent une opportunité de développer ou de renforcer les actions conduites en faveur des publics accompagnés.

Toutefois, les calendriers de publication de ces appels à projets et les dates limites de dépôt des dossiers ne coïncident pas toujours avec les dates de réunion du Conseil d'administration. Afin de permettre au CCAS de répondre dans les délais impartis et de ne pas perdre d'opportunités de financement, il est proposé au Conseil d'administration de donner, pour l'exercice 2026, un accord préalable autorisant le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions et à répondre aux appels à projets entrant dans le champ des compétences et des missions du CCAS.

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **De donner**, pour l'exercice 2026, un accord préalable autorisant le Président, ou son représentant, à solliciter toute subvention auprès de la Commission des financeurs ainsi que de tout autre partenaire public ou privé susceptible de soutenir les actions menées par le CCAS ;

Auteur : M. Bernard GUIRAUD, Président du CCAS, publié le 13 juillet 2026

↳ **De donner** pour l'exercice 2026, un accord préalable autorisant le Président, ou son représentant, à répondre à tout appel à projets en lien avec les compétences et les missions du CCAS ;

↳ **D'autoriser** l'encaissement des subventions attribuées, les recettes correspondantes étant inscrites au budget du CCAS, et de prendre acte que les demandes déposées et les financements obtenus feront l'objet d'une information du Conseil d'administration ;

↳ **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des dossiers de demande de subvention, des réponses aux appels à projets, ainsi que tous les documents administratifs, conventions ou pièces nécessaires à leur dépôt, leur instruction, leur attribution et leur exécution.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 033-263302374-20260709-DEL029_26-DE

S²LOW

A Lesparre-Médoc, 8 juillet 2026

Pour copie conforme
Le Président du CCAS,



Bernard GUIRAUD